

Département du Doubs

Canton de Saint - Vit



Mairie de JALLERANGE

Procès-verbal du Conseil Municipal du mercredi 7 février 2024 à 20h30

Membres en exercice : 10 Présents : 9 Votants : 10

Date de la convocation : 30/01/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le sept Février, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Gilles PINASSAUD, Maire.

Présents : Thierry COULON, Corinne DEVILLERS, Emilie GAIFFE-JACOT, Lionel GUILLEMOT, Florence MARESCHAL, Vincent PALMERO, Laurent PINARD, Gilles PINASSAUD, Antoinette ZENDRINI-BOUMEN

Excusé : Aurélien BRESSON qui a donné procuration à Gilles Pinassaud

Secrétaire de séance : Laurent PINARD

- Le précédent procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Dénonciation du bail de la MAM du Bonheur

Le Maire informe le conseil municipal que le bail de la MAM du Bonheur a été dénoncé au 31/12/2023, et demande aux conseillers de se prononcer sur le maintien ou non de l'appel des loyers sur la période du préavis de 6 mois.

Le conseil municipal prend acte de la dénonciation du bail et propose de continuer à appeler les loyers tant que l'état des lieux du local utilisé par la MAM du Bonheur n'a pas été effectué, et l'ensemble des clefs rendues.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Avenir du local de la MAM

Avant de se prononcer, et au vu des équipements du local adaptés à un lieu de garde d'enfants. Le conseil propose de passer une annonce de location avec un délai de réponse jusqu'au 30 avril.

Après cette date, si aucun projet n'est présenté ou retenu, le conseil municipal décidera du changement d'affectation du local.

Point PLUI

Dernièrement le Conseil municipal avait adopté une délibération en vue de l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal au niveau de la CCVM. Pour être établi, l'adhésion d'au moins des 2/3 des communes représentant la moitié de la population de notre communauté de communes était requise.

Après le délai réglementaire il manquera une commune pour la validation du PLUI.

Chaque commune devra donc agir seule, sur son territoire, sans partage et sans réflexion d'urbanisation intercommunale.

Pour celles qui possèdent un document d'urbanisme (carte communale ou PLU) elles devront le mettre en conformité avec le SCOT et la loi climat et résilience portant notamment sur la réduction de l'artificialisation des sols (zéro en 2050), au risque de ne plus pouvoir délivrer de permis de construire en 2028. C'est le cas de notre commune.

Aussi le Maire propose

- Si nécessaire l'adhésion à l'AUDAB, organisme qui a récemment réalisé un diagnostic ressources-besoins en matière d'urbanisme sur chaque commune.
- De prendre contact avec un bureau d'études spécialisé pour réaliser la révision de la carte communale. Priorité étant donnée si possible à celui qui a réalisé l'élaboration de celle-ci.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Travaux sylvicoles 2024-2025

Suite à la commission bois et forêt qui s'est déroulée le jeudi 1^{er} février, le Maire présente le devis des travaux sylvicoles programmés pour 2024-2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la signature du devis d'un montant de 4241.49 € TTC.

Exécution budgétaire 2023

En vue de la préparation du budget primitif 2024, les résultats d'exécution de 2023 sont présentés aux conseillers.

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	119 700.62 €	198 870.57 €
INVESTISSEMENT	210 672.82 €	161 449.85 €

Travaux salle des fêtes

Le Maire présente deux devis de CDEI 25 pour la vitrification du parquet pour un montant de 4709.28 € TTC, et pour la peinture de la grande salle des fêtes pour 3626.42 € TTC.

La peinture se fera la première semaine des vacances de février, la vitrification la première des vacances d'avril.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la signature des deux devis.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Travaux électriques Eglise et salle des fêtes

Le Maire présente deux devis de Elektrik25 pour le changement de l'éclairage de la salle des fêtes en LED pour 1298.00 € TTC ainsi qu'un devis pour des travaux de mise aux normes de l'alimentation du tableau électrique de la Sacristie pour 785.00 €.

Le conseil municipal accepte la validation des deux devis

Délibération adoptée à l'unanimité.

Acquisition de tables inox pour la cuisine de la salle des fêtes

Le Maire présente un devis de Install'Nord pour la fourniture de deux tables en inox, en remplacement de celle de la cuisine de la salle des fêtes, pour un montant de 1723.20 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal se prononce pour l'achat des deux tables inox.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Travaux de voirie Chemin des Meix et Grande Rue

Le Maire présente un devis de Mickaël TP pour divers travaux de voirie Chemin des Meix et Grande rue pour

3943.20 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la signature du devis de travaux.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Travaux d'installation de faux-plafonds dans la salle des fêtes

Le Maire présente un devis de Plafond Laffond pour la fourniture de nouvelles dalles de faux-plafond afin d'améliorer la performance acoustique de la salle des fêtes.

La pose sera effectuée par les membres disponibles du conseil.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte cet investissement pour 3394.03 € TTC.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Tarif refacturation nouveau matériel salle

Suite à l'acquisition d'un aspirateur et de deux tapis à la salle des fêtes, il convient de voter un tarif de refacturation en cas de disparition ou dégradation du matériel acheté chez Méca25 :

- Aspirateur MONOVAC CONFORT 11 : 700 €
- Tapis MIRANDE 120 cm x 180 cm : 300 €
- Tapis MIRANDE 80 cm x 120 cm : 100 €

Délibération adoptée à l'unanimité.

Tarif spécial location de la salle pour une représentation théâtrale

La troupe de théâtre des cabotins d'Autoreille a demandé à se produire à la salle des fêtes de Jallerange le samedi 6 Avril.

Le conseil décide de louer la salle à l'association *Bien Vivre à Autoreille* pour un tarif spécial identique à 2023 de 80 € le week-end.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Point projet rénovation de la Cure

Une étude thermique est en cours pour confirmer que notre réhabilitation permettra d'obtenir le label BBC réno, condition d'obtention de la subvention du département du Doubs à hauteur de 118 566.00 €

Cette subvention vient s'ajouter à celle de l'état, récemment notifiée pour un montant de 121 266.60 €

A l'issue, il sera peut-être nécessaire de revoir la composition de certains lots de travaux.

Une rencontre avec le cabinet de maîtrise d'œuvre sera prochainement organisée notamment pour une optimisation du coût et du contenu des différentes prestations.

Après cela le conseil se positionnera sur un plan de financement avec recours à un emprunt faisant face à des loyers.

Un appel d'offres sera lancé sur cette base au deuxième trimestre de cette année.

INFORMATIONS DIVERSES

❖ Etat de la chaussée sur la traversée de notre village.

Vous avez pu constater comme chaque année à la même époque une dégradation importante. Les services départementaux remédieront à cela par rebouchage des trous dans les prochaines semaines, selon la météo. Après contact et discussion, le département du Doubs va programmer sa réfection totale en 2025. Nous vous tiendrons informés des modalités.

- ❖ **Projet mobilité CCVM** : vous êtes invités à répondre au questionnaire avant le 1^{er} mars en cliquant sur le lien ci-dessous :

<https://item-conseil.fr/enquete-vm-population/>

- ❖ **Consignes de tri** : Un ambassadeur du tri recruté par la CCVM, vérifie le contenu des poubelles du tri. Aussi nous vous rappelons les consignes.
- ❖ **Frelons asiatiques** : une convention sera signée prochainement avec la société « le Guêpier » qui est déjà intervenue en 2023. Pour rappel la commune prend à sa charge la destruction des nids. Cette convention permettra également à chacun d'obtenir une réduction pour d'autres interventions. Contactez le secrétariat ou consultez le site internet de la commune en cas de besoin.
- ❖ Nous vous invitons à venir aider au nettoyage de la fontaine du bas est programmée le samedi 23 mars de 9h à 12h.
- ❖ Un conseiller en numérique peut vous accompagner dans vos démarches informatiques, sur rendez-vous :

CONSEILLER NUMÉRIQUE
France services

ATELIERS NUMÉRIQUES

Jessy LEUVREY GRILLOT

Conseillère Numérique du Département vous accompagne sur tout le territoire de La Communauté de Communes du Val Marnaysien

- **PRENDRE EN MAIN** un ordinateur, un smartphone, une tablette...
- **RÉALISER** mes démarches administratives sur internet
- **UTILISER** les applications, les réseaux sociaux
- **SÉCURISER** mes achats et mes données en ligne
- **GÉRER** mes e-mails
- **ETC...**

Service gratuit

✉ jessy.leuvre-grillot@haute-saone.fr
☎ 07.85.63.58.61

Financé par **GOUVERNEMENT** **FRANCO-RELANCE** **haute saône LE DÉPARTEMENT**

Imprimé par nos soins. Ne pas jeter sur la voie publique.

Contact : 21B Grande Rue -25170 / 03.81.58.23.82 /mail : mairie@jallerange.fr / site internet : <https://jallerange.fr/>